

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 23 mars 2018

Avant de passer à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal, M. le Maire demande aux membres du Conseil d'observer une minute de silence en mémoire de M. Daniel CHALANDARD, décédé le 7 mars 2018.

Présentation, examen et mise au vote des comptes administratifs 2017 : délibération.

Les comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

► **Résultats d'exécution** :

- <u>budget général</u> : investissement	- 106 828.21 €
fonctionnement	1 308 745.95 € soit un résultat de clôture de 1 201 917.74 €
- <u>budget eau-assainissement</u> : investissement	24 134.34 €
fonctionnement	61 890.11 € soit un résultat de clôture de 86 024.45 €
- <u>budget lotissement</u> : investissement	0.38 €
fonctionnement	- 221 199.04 € soit un résultat de clôture de - 221 198.66 €

Présentation, examen et mise au vote des comptes de gestion 2017 : délibération

Les comptes de gestion 2017 sont adoptés à l'unanimité.

Affectation du résultat : délibération

Le Conseil Municipal a approuvé l'affectation des résultats pour le budget général. Il n'y a pas d'affectation des résultats pour le budget eau-assainissement car il n'y a pas de déficit d'investissement.

Présentation, examen et mise au vote des budgets primitifs 2018

- 4.1 Budget général
- 4.2 Budget eau-assainissement

Les budgets 2018 général, eau-assainissement sont adoptés à l'unanimité.

Etat de notification des taux d'imposition 2018 des taxes locales directes. Mise au vote des taux 2018 (document DDFIP39)

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux appliqués en 2017, à savoir :

- Taxe d'habitation 9,78 %
- Taxe sur le foncier bâti 15,74 %
- Taxe sur le foncier non bâti 24,70 %

Analyse graphique de la capacité d'autofinancement net (CAFN) et autres documents à caractère financier communiqués par M. POUCHERET

Monsieur POUCHERET commente l'analyse graphique de la capacité d'autofinancement nette. Elle est déterminée comme suit : recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement - remboursement du capital des emprunts. Ce document permet de comparer aussi la CAFN par habitant de la collectivité par rapport à celle du département et de la région.

Il présente également d'autres ratios concernant l'équilibre financier du bilan, la fiscalité directe locale ainsi que le patrimoine de la collectivité au 31 décembre. M. POUCHERET conclut en indiquant que la Trésorerie du bilan financier traduit la bonne gestion de la Commune.

Vacance du poste d'Adjoint suite au décès de D. CHALANDARD. Proposition de ne pas le remplacer. Dans ce cas

les 2^{ème}, 3^{ème}, et 4^{ème} adjoint gagnent obligatoirement un rang. Le poste de 4^{ème} adjoint est supprimé.

Délibération

Suite à la vacance du poste de 1^{er} adjoint en raison du décès de M. Daniel CHALANDARD, M. le Maire expose les différentes options qui s'offrent au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- décide d'appliquer la procédure de « droit commun ». A savoir, les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} adjoints gagneront obligatoirement un rang, et un 4^{ème} adjoint sera élu.
- Procède à l'élection du 4^{ème} adjoint : au 3^{ème} tour, M. Emmanuel RIZZI est élu au poste de 4^{ème} adjoint. Le nouveau tableau des élus s'établit donc comme suit :
 - Maire : M. Bernard FRACHON
 - 1^{ER} adjoint : M. Rémi COURTOUT
 - 2^{ème} adjoint : M. Gilles CAMPY
 - 3^{ème} adjoint : M. Christophe CHEVASSU
 - 4^{ème} adjoint : M. Emmanuel RIZZI
- Décide de maintenir l'indemnité de fonction précédemment allouée aux 4 adjoints au taux de 8,25 % de l'indice 1022

Déclaration d'intention d'aliéner du 05/03/2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur les biens cadastrés :

- | | | |
|----------|-----------------|-----------------------------------|
| - AE 290 | Au Village | d'une superficie de 00ha 11a 12ca |
| - AE 82 | Rue de l'Eglise | d'une superficie de 00ha 05a 95ca |
| - AE 83 | Au Village | d'une superficie de 00ha 05a 33ca |

Déclaration d'intention d'aliéner du 08/03/2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur le bien cadastré :

- | | | |
|----------|--------------------------------|--|
| - ZL 425 | sis au 10 rue des Prés de Poix | d'une superficie de 964 m ² |
|----------|--------------------------------|--|

SIDEC, délibération pour approuver un avenant ayant pour objet la résiliation des conventions antérieures conclues avec le même SIDEC et l'adhésion à la convention de mise à disposition des services du SITIC (Service Informatique Technique de l'Informatique et de la Communication)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Construction, nouvelle Gendarmerie. Maîtrise d'œuvre. Appel de candidature. Ouverture des offres le 08/03/2018

au SIDEC (14 candidatures → 4 sélectionnés)- Compte-rendu de l'audition des 4 sélectionnés le 19/03/18 en Mairie

M. le Maire rend compte de l'ouverture des offres. Sur les 14 candidatures, 4 ont été retenues selon des critères sur leurs capacités professionnelles, techniques et financières :

- Cabinet RATEL
- Cabinet AD +
- Cabinet LADOY
- Cabinet Serge ROUX

Les 4 cabinets ont été auditionnés en Mairie le lundi 19 mars 2018 par les membres de la commission d'appels d'offres et des représentants du SIDEC. Chaque cabinet a disposé du même temps de parole. Les offres financières seront présentées le jeudi 29 mars au SIDEC et la décision sera entérinée par le Conseil Municipal.

La Mairie devra établir une déclaration de travaux pour la réalisation des fouilles archéologiques qui seront réalisées au 2 au 3 mai.

Rencontre du 13/03/2018 en Mairie avec la Direction de la Poste sur l'avenir du tri postal intercommunal

M. le Maire rend compte de l'entretien qu'il a eu, assisté de M. CAMPY, avec M. Jacques GERARDO, délégué départemental du Groupe La Poste dans le Jura et de Mme Thérèse ROY, directrice de la plateforme de préparation et de distribution du courrier de Lons-Perrigny.

Au cours de la discussion ont été abordés les points suivants sur l'éventuelle fermeture de la plateforme courrier de la commune au 2^{ème} semestre 2018 qui aurait pour incidences :

- le départ des facteurs sur Lons et sur Bletterans.
- Possibilité suivant le résultat de la réorganisation du secteur de laisser sur place un facteur à vélo électrique. Dans ce cas la Commune serait sollicitée pour lui mettre à disposition un local (chargement du vélo, sanitaire et coin repas)
- Les boîtes postales seraient réintégrées à l'Agence Postale Communale (le courrier serait trié par la Poste pour être déposé dans les B.P.)
- Récupération à l'APC des colis et recommandés
- Fourniture par La Poste d'une tablette normalisée PMR, de nouveaux mobiliers et outil informatique

Fixation d'une date de réunion de la Commission Inauguration Halte Garderie Cantine Jean-René GUILLAUME pour entériner les propositions de la société VISUALIST, et les modalités du déroulement de la cérémonie (samedi 28 avril 2018 à 11 heures)

M. COURTOUT présente aux membres du Conseil Municipal la maquette réalisée par la société VISUALIS pour la plaque et les lettres qui seront posées pour l'inauguration de la Halte-Garderie Cantine René-Jean GUILLAUME qui aura lieu le samedi 28 avril. L'ensemble du Conseil valide la proposition et le devis d'un montant de 1298.40 € TTC.

Procès-verbal de mise à disposition des équipements sportifs d'intérêt communautaire. Signature de la convention

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de mise à disposition des équipements sportifs d'intérêt communautaire.

M. RIZZI demande qu'une annotation soit apportée dans la convention à :

Article 2 : consistance des biens : les équipements sportifs d'intérêt communautaire sont composés de :

► Stade de football « annexe » cadastré ZH 172 sis « Derrière le Moulin » :

ajout : hors périmètre délimité par le grillage de la station de pompage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte d'apporter cette modification dans la convention
- autorise le Maire à signer la convention

Compte rendu COPIL Périscolaire CCBHS du 15/03/2018 à Vincent-Froideville

M. CAMPY rend compte de la réunion du COPIL qui doit finaliser avant la fin de l'année le dossier sur la prise ou non de la compétence périscolaire par la C.C.B.H.S.

Les réticences rencontrées sont : les SIVOS qui ont l'impression de perdre leur compétence scolaire, les difficultés sur l'harmonisation des prix des repas, la Commune de Sellières qui travaille seule. Une nouvelle réunion sera fixée prochainement.

Point sur les travaux de la Passerelle – Planning

M. COURTOUT fait le point sur les travaux de la Passerelle. L'entreprise ROC AMENAGEMENT a pris 2 mois de retard environ sur le planning initial. Des relances lui sont adressées par courriers recommandés et par mail.

QUESTIONS DIVERSES : (tous intervenants)

-Carte de remerciements de la famille CHALANDARD pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de M. Daniel CHALANDARD

M. le Maire communique les dates des prochains conseils municipaux :

- mardi 24 avril 2018 à 19 heures
- mardi 29 mai 2018 à 19 heures
- mardi 26 juin 2018 à 19 heures

La séance est levée à 22 h 15